

inciteraient donc les piétons à rester sur le trottoir côté pair jusqu'au droit de l'école et au passage existant et surveillé. Je reste à votre disposition pour étudier ce point.

- Concernant les emplacements des arrêts des cars scolaires, leur déplacement ne peut raisonnablement être envisagé, mais je demande aux agents municipaux de surveillance de la voie publique (ASVP) d'intensifier le contrôle de l'usage de ces places.
- Enfin, la déchetterie mobile devrait être transférée à l'emplacement des anciens boxes par les services du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères (SIELOM) au cours des prochaines semaines, en attendant la mise en service de la déchetterie fixe du carrefour des « Bruyères ».

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.



**Christophe TAMPON-LAJARRIETTE**  
**Adjoint au Maire délégué à**  
**l'urbanisme et à l'équipement**

Copies :  
Mmes DAËL, BROSSOLLET, LE VAVASSEUR, M. PAILLER  
Mme GRIVEAU,  
Mme BAUMGARTNER, MM. DRAIGNAUD, PAVAN